

Compte-rendu du Conseil Municipal du 11 septembre 2023

Présents : C. Beton, G. Bertola-Boudinaud, C. Jacobs, L.Glad, JM. Pouillon, P. Bonnaire, M.Rival, J. Gallin-Martel, M.Vuong, I. Groussol, X. Francisco, C. Sondaz, M.P Mermet, G.Bagci, J.P. Rukundo , N. Paccini, D. Rahis, C. Souak, N. Yvrard, J.P. Mailles, S. Andriot.

Excusés : B. Belony, (pouvoir à N. Yvrard), A. Talbot.

Secrétaire de séance : J.M.Pouillon

Création d'un poste agent de maîtrise à temps plein au 1^{er} janvier 2024 : Une adjointe technique principale 1^{ère} classe est inscrite sur liste d'aptitude pour accéder au grade d'agent de maîtrise. Il est proposé au Conseil Municipal la création du poste au 1^{er} janvier 2024 (avec suppression de l'ancien poste d'adjoint technique principal à nomination). (Unanimité)

Convention fonds de concours pour les travaux rue de Bousieu : La CAPI est maître d'ouvrage des travaux sur les trottoirs des routes départementales. Les travaux d'aménagement de la rue de Bousieu rentrent dans ce cadre. Le montant estimatif du fonds de concours pour l'année 2023 est de 24 169,29 € correspondant à la somme TTC moins le FCTVA pour les travaux effectués sur les trottoirs de la rue de Bousieu. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec la CAPI. (Unanimité)

Convention Prestation de Services PATA avec La CAPI : la commune fait appel aux services techniques de la CAPI pour la réalisation des PATAS (points à temps automatiques) pour la réfection de ses voiries. Comme chaque prestation de la CAPI, une convention est signée pour définir les contours de ce partenariat. La commune étant satisfaite des prestations de CAPI-voirie, il est proposé de signer la convention des services de PATA. (Unanimité)

Zones de sauvegarde du territoire du Vernay : la commission locale de l'eau a défini des zones de sauvegarde donnant la priorité à la production de l'eau potable. La zone de protection des captages a été élargie à une zone de sauvegarde qui sera intégrée au PLU afin d'interdire les constructions. La commune est concernée par une petite zone sur le territoire du Vernay. Cette zone est déjà classée en zone naturelle au PLU. Il est proposé au Conseil d'accorder la classification de ce nouveau périmètre. (Unanimité)

Décision Modificative : Les crédits votés au chapitre 014 en fonctionnement (versement de fiscalité) sont insuffisants du fait d'un nouveau versement demandé par l'Etat pour ramener la compensation de la Taxe d'Habitation au taux de 2017. Il est nécessaire d'abonder de 2000 € le chapitre 014. L'autorisation de dépenses au chapitre 020 (dépenses imprévues de fonctionnement) sera réduite de la somme correspondante. (Unanimité)

Convention plan partenarial de gestion de la demande de logement sociaux (CAPI) : Ce plan partenarial arrive à terme. Il convient de renouveler la convention passée avec l'Etat et la Capi, afin que la commune garde la compétence d'accueil des demandeurs et d'enregistrement des demandes. Parallèlement, l'Etat met en place un service de cotation de la demande, intégré au Service National d'Enregistrement (SNE), qui permettra de hiérarchiser les demandes. Il est proposé de signer la convention. (Unanimité)

Gestion de la Tranquillité Publique : la Mairie a eu plusieurs remontées d'informations de la part d'habitants sur le fait qu'il existe un sentiment d'insécurité lié à des groupes de personnes consommant de l'alcool sur les places publiques, et notamment sur la place du marché devant les commerçants. Les regroupements constatés et la consommation d'alcool occasionnent des désordres et des comportements inadaptes. Un incident récent a eu lieu occasionnant des comportements de

violence. Le Maire souhaite faire part de sa préoccupation sur le sujet au Conseil Municipal afin d'échanger sur des solutions à mettre en œuvre.

Il est envisagé la mise en place d'un Arrêté de Police du Maire interdisant la consommation d'alcool sur les places de la commune (sauf manifestations communales et autorisations de débits de boissons).(Unanimité)

Acceptation d'un don de matériel (ALEP Matériel) : sur décision de ses membres, l'ALEP MATERIEL a cessé son activité. La dissolution a été actée fin août par la Préfecture. L'ALEP MATERIEL a fait le choix de faire don de son matériel à la Mairie, afin de conserver l'activité de prêt aux associations. Il est proposé d'accepter ce don de matériel. Après élimination du matériel obsolète, le matériel sera mis à disposition des associations dans les mêmes conditions que le reste du matériel municipal. (Unanimité).

LISTE DU MATERIEL :

	INVENTAIRE
2	CHAPITEAU VERTS 5,50 x 5m
2	TENTES (châpiteau) PLIABLES 3mx3m avec les murs (blanc)
3	BARNUMS (châpiteau pliable) AVEC 2 GOUTTIERES
1	BUVETTE 6 planches 4mx0,50m et 18 tréteaux
2	GRANDES TENTES MARABOUT (bleues)
1	BACHE DE CHAPITEAU (de rechange)
1	BACHES MURALES DE CHAPITEAU (de rechange)
3	GRANDS BACS Verts – rectangulaires
5	BACS RONDS 100l (poubelles)
228	ASSIETTES PLATES
302	ASSIETTES A DESSERT
361	PETITS VERRES
431	TASSES
267	FOURCHETTES
287	COUTEAUX
270	CUILLERES A CAFE
35	CUILLERES A SOUPE
2	CORBEILLES A PAIN
1	REFRIGERATEUR 150l
3	BOUTEILLES DE GAZ (voir 1 au cyclo)

Déclarations Préalables :

Dofimo : parcelle AD 157, en zone Ub au PLU, pour changement de destination de deux bureaux en logements au 2392 RD 1085.

Alexis Donies : parcelle AC 184, en zone Ub au PLU, bleu Bg1-Bv au PPR, pour remplacement d'une porte de garage par une baie vitrée, 1720 RD 1085.

Epicurio : parcelle AB 243 et 785, en zone Uic au PLU, pour installation d'un conteneur de 14,64m², au 1095 RD 1085.

Manuel Teixeira : parcelle AE 247, en zone Ub au PLU, pour installation d'un auvent, 159 rue Jean Moulin.

Marc Lévêque : parcelle AD 418, en zone Ub au PLU, pour installation de panneaux photovoltaïques en toiture, 324, Alle de Montcizet.

EDF-ENR : parcelle AE 703, en zone Ua au PLU, pour installation de panneaux photovoltaïques, 26 impasse des acacias.

Christophe Borghiero : parcelle AE 270, en zone Ua au PLU, pour installation d'un module de pompe à chaleur, 2518 RD 1085.

Permis de construire :

Sacha Chuzeville-Poulet : Parcelle A 143, en zone Uc au PLU, bleu Bgs-Bg au PPR, pour construction de deux maisons individuelles, Chemin des Bottes.

Bechir Yacoub : parcelle AH 420, en zone Uc au PLU, bleu Bg1 au PPR, pour construction d'une maison individuelle, chemin des lutins au Jardins des Berlioz.